



# PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Version 1.00



## CRÉDIT PHOTOS

En juin 1973, lors de l'inauguration officielle du « Nouveau centre scolaire de Vigner », les autorités communales affirmaient :

*« Aujourd'hui, le centre scolaire de Vigner est certainement, pour notre village, la réalisation la plus importante d'après-guerre. De par sa conception, il comprend de quoi satisfaire chacun. Son auditoire et sa salle de gymnastique, ses classes et son équipement scolaire, permettront aux élèves, au corps enseignant, aux sociétés locales, enfin à toute la population d'avoir un centre scolaire à l'image de notre village : fonctionnel et sans luxe condamnable. Pour certains, l'esthétique extérieure aurait mérité meilleure attention, mais il s'agit ici d'une notion purement subjective. »*

L'histoire se répète...

Cinquante ans après nous pouvons reprendre ces déclarations mot pour mot, en affirmant cependant que l'esthétique du projet actuel fait beaucoup moins débat qu'alors.

Nous aurons le plaisir d'inaugurer nous aussi, au printemps 2022, notre « Nouveau centre scolaire de Vigner » qui, à l'instar de « la réalisation la plus importante d'après-guerre », au siècle passé, constituera peut-être, pour nous, le « projet le plus important de ce siècle » ?

Dès le début des travaux, en 2017, le Conseil communal a décidé de documenter avec des moyens modernes ce « projet du siècle ». C'est ainsi qu'il a confié à un photographe du village le soin de photographier et de filmer (en time lapse) les travaux<sup>1</sup>.

Parmi les centaines de photos prises durant ces années, quelques-uns des portraits des ouvriers qui ont été actifs sur ce chantier sont présentés dans le présent rapport. Ils nous rappellent l'humanité intense et passagère mise en œuvre par ces acteurs pour concrétiser nos projets, avant qu'élèves et enseignants ne s'approprient les lieux et les fassent vivre à leur tour.

*Par souci de simplification, la forme masculine a été privilégiée ; elle désigne cependant aussi bien les femmes que les hommes*

Version	Date	Désignation
1.00	17.09.2021	Distribution électronique aux membres du Conseil général

<sup>1</sup> Portraits réalisés sur le chantier du bâtiment Vigner V entre 2020 et 2021. Toutes les photos et le time lapse (2018-2021) du chantier des 4 Fantastiques sont visibles sur le site internet de la commune ([Commune de Saint-Blaise: Collèges de Vigner](#))

## TABLE DES MATIÈRES

CRÉDIT PHOTOS	2
1 PRÉAMBULE	5
2 OBJECTIFS ET LIMITES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE	7
3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION POUR LA LÉGISLATURE	9
3.1 En un coup d'œil	9
3.2 Et plus en détail	10
L'aboutissement de plusieurs projets d'importance	10
La mise en chantier de nouveaux projets d'envergure	12
Et les autres axes principaux	13
L'avenir institutionnel	13
Les finances	13
L'environnement et l'énergie	14
Investir dans le lien social	15
La santé	15
La communication et les contacts	15
4 ACTIONS PAR DICASTÈRES	19
Généralités	19
Dicastère 0 : Administration	19
Dicastère 1 : Sécurité publique	21
Dicastère 2 : Enseignement	22
Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport	22
Dicastère 4 : Ports et tourisme	23
Dicastère 5 : Prévoyance sociale et santé (y compris accueil petite enfance et parascolaire)	24
Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics	26
Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire	29
Dicastère 8 : Forêts et domaines	30
Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)	30
Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement	33
Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléseu)	34
Dicastère 12 : Finances, impôts, transports	34
5 CONCLUSION	37
ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS	38
Fonctions des conseillers communaux	38
Dicastères par conseiller communal et suppléances	38
Chef et suppléant par dicastère	38
ANNEXE II : MOTIONS NON CLASSÉES	39



## 1 PRÉAMBULE

L'action communale a pour but, à son niveau, de gérer le bien public et de répondre aux besoins de la population, dans une perspective de durabilité. Elle consiste à chercher constamment à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en garantissant une gestion administrative, financière et technique, réfléchie et efficace.

Les années 2020 et 2021, à cheval sur deux législatures, ont été marquées par la pandémie de Covid 19, qui a imprégné toute la société d'une manière exceptionnellement forte et dramatique, sans qu'il soit possible, même à l'heure actuelle, d'en percevoir la fin effective. Il faut constater que l'action communale a certes été impactée dans son fonctionnement, mais dans une mesure somme toute restreinte et supportable, en regard des drames personnels et collectifs qui ont pu atteindre d'autres communautés ou d'autres parties de la société.

Cette pandémie laissera certainement des traces de son passage, non seulement dans certaines de nos manières de travailler mais, d'une manière plus large, dans nos manières d'appréhender le vivre ensemble, et de considérer l'action humaine dans plusieurs domaines, et à large échelle.

L'impact d'un autre grand phénomène commence également à se faire ressentir de manière forte sur nos communautés, à toutes les échelles également, depuis le quartier jusqu'à l'ensemble du globe : il s'agit bien entendu des dérèglements et des dégradations de notre environnement, dont les signes se marquent de plus en plus fortement jusque dans nos rues et celles des villages voisins. À n'en pas douter, ce thème influencera également nos vies et nos actions, dans une mesure que nous n'appréhendons vraisemblablement pas encore complètement.

Ni le Conseil communal, ni le monde politique local ne peuvent bien sûr maîtriser ces événements planétaires, mais il est certain que nous devons tous agir de manière forte et déterminée pour apporter les réponses les plus pertinentes possibles aux niveaux d'action qui sont les nôtres.

Au-delà du simple retard que la pandémie a provoquée dans le calendrier des élections pour le début de la présente législature, c'est avec la pleine conscience de ces nouvelles contraintes que le Conseil communal a élaboré le présent Programme de législature, sachant que les événements à venir nous obligerons tous à rester vigilants et à nous adapter au mieux, pour le bien de tous.



## **2 OBJECTIFS ET LIMITES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE**

Avec le présent Programme de législature 2020 – 2024, le Conseil communal se dote d'un fil rouge pour la conduite des affaires de la commune sur ladite période. Ce fil rouge lui permet d'afficher en toute transparence les choix et les priorités qu'il entend mettre en œuvre, ainsi que les moyens qu'il compte utiliser pour y parvenir. Source d'informations, cette feuille de route doit permettre aux acteurs politiques et à la population de connaître cette action à court et moyen termes.

Ce programme sert également à informer le Conseil général et les citoyens, de manière synthétique et exhaustive, de l'action communale prévue pour la législature. Il présente un degré de détail adéquat : il trace les lignes de force de l'action de l'exécutif pour l'ensemble des domaines de cette action, sans pour autant en expliciter tous les détails, ni en figer les contours de manière définitive.

Les modifications importantes éventuellement apportées durant la législature à l'action communale, en raison des circonstances futures, seront exposées régulièrement au Conseil général et aux différentes Commissions, ou elles pourront être débattues, avant d'être explicitées dans les rapports annuels de gestion. Au besoin, le Programme de législature pourra être adapté.

Certains éléments du précédent Programme de législature<sup>2</sup> ont été repris dans le document présent, lorsque cela faisait sens et avec les adaptations nécessaires dues au temps écoulé. Il n'a cependant pas été établi ici de bilan de la législature précédente, ce bilan se trouvant dans le Rapport de fin de législature<sup>3</sup> établi par le Conseil communal d'alors.

---

<sup>2</sup> Législature 2016 – 2020, Programme de législature ; Version 1.50, 2 novembre 2020

<sup>3</sup> Législature 2016 – 2020, Rapport de fin de législature ; Version 1.10, 14 décembre 2020





### **3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION POUR LA LÉGISLATURE**

#### **3.1 En un coup d'œil**

##### **L'aboutissement de plusieurs projets d'importance**

Les grands projets qui se terminent en ce début de législature...

##### Une longue tradition au service de l'enseignement

Les Collèges de Vigner

##### Le maintien du patrimoine bâti au service de la population

L'Hôtel communal

Le temple et ses abords

##### Transformer pour mieux vivre

Le Réaménagement du Centre du village

L'Auditoire de Vigner

La villa de Vigner 3

La réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe

##### Diminuer l'empreinte carbone de la Commune

L'extension du Réseau de chaleur de Vigner

##### Les premiers appartements avec encadrement

Appartements à la Musinière

##### **La mise en chantier de nouveaux projets d'envergure**

De nouveaux projets qui se profilent déjà...

##### La requalification des axes routiers cantonaux

La réfection de la RC5

La requalification de l'axe rue de la Maigroge – rue Daniel Dardel – route de Lignières

##### Urbanisme et aménagement du territoire

La révision du Plan d'aménagement local

La suite du réaménagement du Centre du village

Une réglementation pour les panneaux solaires

Un nouveau quartier aux Chauderons ?

Bâtiment polyvalent du port

##### **Et les autres axes principaux**

... d'action pour la législature

##### L'avenir institutionnel

##### Les finances

##### L'environnement et l'énergie

##### Investir dans le lien social

##### La santé

##### La communication et les contacts

## **3.2 Et plus en détail**

### **L'aboutissement de plusieurs projets d'importance**

Les premières années de cette législature verront l'aboutissement de plusieurs projets qui ont occupé le monde communal ces dix dernières années ; cela marquera une augmentation de la qualité dans plusieurs domaines de l'action communale : centralisation de tous les services communaux sur un seul site, meilleures conditions de travail du personnel communal, des enseignants et des élèves, meilleur accueil du public à l'administration communale et aux guichets du service social régional, accès au bâtiment administratif aux personnes à mobilité réduite, amélioration sensible du bilan énergétique des bâtiments communaux, nouveaux services de proximité pour la population villageoise et de la région dans le domaine de la santé, pour les principaux domaines.

### **Une longue tradition au service de l'enseignement**

#### **Les Collèges de Vigner**

Ce projet, qui occupe les autorités communales depuis plus d'une quinzaine d'années, poursuit de manière éclatante la tradition de Saint-Blaise dans l'enseignement du cycle scolaire obligatoire. L'année 2022 verra la fin de ce chantier d'envergure, et son inauguration officielle : dès le printemps, tous les élèves seront regroupés sur le même site des « Quatre Fantastiques », à la rue de Vigner, marquant ainsi l'abandon d'équipements vétustes depuis des décennies (les conteneurs de Vigner) et du collège de la Rive-de-l'Herbe.

### **Le maintien du patrimoine bâti au service de la population**

#### **L'Hôtel communal**

Bâtiment emblématique de Saint-Blaise datant de 1697, sa rénovation ne sera pas seulement la marque du respect communal pour un patrimoine de valeur, mais elle permettra à l'Administration communale et aux Services sociaux intercommunaux d'œuvrer dans un environnement moderne et agréable, et de recevoir les citoyens de manière décente et conviviale. L'inauguration de cette rénovation d'envergure est prévue au premier trimestre de 2022.

#### **Le temple et ses abords**

Le temple de Saint-Blaise, dont la commune d'Hauterive est également propriétaire et qui en partage la gestion, est un joyau historique de grande valeur. Les deux communes disposent, depuis quelques années, d'un projet de rénovation extérieure et intérieure établi par un architecte qualifié pour ce genre de prestations. Le projet permettra la protection et la mise en valeur de ce patrimoine historique. Il est prévu de débiter les travaux au premier trimestre de 2022 après approbation des crédits par les autorités législatives des deux communes.

### **Transformer pour mieux vivre**

#### **Le Réaménagement du Centre du village**

Après la fin de la pose des boutisses des étapes 1 et 2 et l'observation de la manière dont piétons et automobilistes se sont approprié ces espaces, il s'agit maintenant de peaufiner l'aménagement du Centre du village en l'équipant d'un mobilier urbain agréable et de qualité, et en adaptant les circulations et les signalisations respectives des piétons et des voitures pour une bonne cohabitation.

### **L'Auditoire de Vigner**

À l'occasion de la rénovation du Collège existant, l'Auditoire de Vigner sera transformé de manière à élargir substantiellement la palette de son utilisation. Elle disposera d'infrastructures de qualité (acoustique, éclairage et matériel de scène, équipements audiovisuels, cuisine, tables et chaises) uniques dans la région. De multiples activités variées pourront s'y dérouler tel que concerts, représentations cinématographiques et théâtrales, expositions, soirées dansantes et d'entreprises, etc. Constituant une belle carte de visite pour Saint-Blaise et la région, l'attractivité de cette salle permettra d'amortir dans une certaine mesure les investissements consentis. La salle sera opérationnelle d'ici au printemps 2022.

### **La villa de Vigner 3**

Située bien en vue sur son promontoire au bas du village, cette villa intéressante du patrimoine financier de la Commune est le témoin d'une certaine architecture du siècle passé. Sa rénovation complète, durant l'année 2022, sera réalisée en maintenant au mieux son caractère extérieur, tout en améliorant ses performances énergétiques et en modernisant l'usage de ses trois appartements.

### **La réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe**

Autre bâtiment emblématique de Saint-Blaise, le collège de la Rive-de-l'Herbe est appelé à recevoir un centre de santé prodiguant une médecine de proximité au bénéfice de la population villageoise et régionale.

La réaffectation de ce collège en permettra une rénovation profonde, gage de maintien d'un patrimoine de qualité pour les décennies à venir. Le nouveau centre de santé sera opérationnel dans les trois ans à venir.

### **Diminuer l'empreinte carbone de la Commune**

#### **L'extension du Réseau de chaleur de Vigner**

Après la mise en service de la chaufferie pour les quatre bâtiments des Collèges de Vigner le réseau de chaleur sera étendu, dans les deux ans à venir, à plus d'une dizaine de bâtiments communaux ainsi que partiellement au home Le Castel, signant ainsi la volonté communale de participer à l'amélioration climatique, par la mise en service d'un réseau de chauffage au bois permettant l'abandon d'une dizaine de chaudières à combustible fossile.

L'installation d'une station photovoltaïque sur les 4 bâtiments du complexe scolaire souligne encore cet effort environnemental, renforcé par la mise en œuvre d'un réseau d'autoconsommation du courant photovoltaïque.

### **Les premiers appartements avec encadrement**

#### **Appartements à la Musinière**

Engagement communal pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, ce premier projet se concrétisera dès le début 2022, avec 18 appartements mis à disposition, fruit d'une collaboration entre la Commune et la fondation Arc en Ciel. Ce projet devra être suivi d'autres appartements, afin de respecter le quota fixé par l'État en la matière : 33 nouveaux appartements d'ici 2030 et 38 (en tout) d'ici 2040.

## **La mise en chantier de nouveaux projets d'envergure**

De nouveaux projets importants se profilent déjà. Ils nécessiteront une planification attentive des investissements, eu égard principalement au degré élevé d'endettement de la Commune. Certains de ces projets devront cependant obligatoirement être réalisés, car initiés par l'État en fonction de sa planification propre.

### **La requalification des axes routiers cantonaux**

#### **La réfection de la RC5**

Sous l'impulsion de l'État, la RC5 va être complètement remaniée entre Monruz et Saint-Blaise. L'exécutif en profitera pour proposer de changer radicalement le visage de la traversée du village, notamment par l'élargissement des trottoirs, la facilitation de la traversée nord-sud ainsi que la réduction de la vitesse de circulation des voitures en transit. Il s'agit d'un projet d'envergure mené conjointement par l'État de Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise. Il devrait débuter d'ici deux à trois ans (phase d'études et d'appels d'offres, début des travaux côté Monruz) et se dérouler sur une période de deux ans environ.

#### **La requalification de l'axe rue de la Maigroge – rue Daniel Dardel – route de Lignièrès**

Également sous l'impulsion de l'État qui doit changer le revêtement de cet axe traversant la Commune au nord, l'exécutif souhaite requalifier la totalité du tronçon en améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes à différents endroits et en procédant aux changements de tous les services, eau, électricité, gaz, télé-réseau en collaboration avec Viteos et Ello. Comme lors de tous les chantiers communaux d'importance, il sera procédé à la mise en place de la séparation des eaux claires et usées (selon les indications du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)). Ces travaux offriront également l'opportunité d'enterrer les lignes électriques aériennes encore existantes le long de cet axe. L'État souhaitant aller vite, le projet pourrait débuter d'ici une année, après la phase d'études et d'appels d'offres, et se dérouler sur une période de 24 à 36 mois.

### **Urbanisme et aménagement du territoire**

#### **La révision du Plan d'aménagement local**

Acte d'importance qui a lieu tous les 15 à 20 ans, la révision du Plan d'aménagement local est une obligation légale. La révision permet de doter la Commune d'un outil indispensable de planification territoriale et de contrôle des constructions correspondant aux pratiques actuelles dans le domaine.

La révision entre maintenant dans sa phase concrète de réalisation, qui sera suivie par la phase d'approbation politique.

#### **La suite du réaménagement du Centre du village**

La troisième étape du réaménagement du centre du village sera en principe mise à l'étude durant la présente législature, mais sa réalisation sera lancée en fonction des possibilités financières communales, vraisemblablement pour la législature suivante.

#### **Une réglementation pour les panneaux solaires**

En zone d'ancienne localité le Conseil communal a décidé de geler l'autorisation de pose de panneaux solaires, considérant que l'absence d'un règlement spécifique ne permettait pas d'assurer une intégration harmonieuse de tels panneaux dans un environnement ancien fragile et précieux.

Le Conseil communal a l'intention de développer une réglementation qui pourra être adoptée, en principe, avant le bouclage de la révision du Plan d'aménagement local et qui assurera l'intégration harmonieuse recherchée, profitant également des derniers développements des panneaux solaires.

Une recherche d'alternatives à la pose de panneaux solaires sur les toitures de l'ancienne localité sera réalisée en parallèle, par exemple en développant des coopératives permettant l'utilisation de toitures de grandes dimensions existantes en dehors de la localité.

### **Un nouveau quartier aux Chauderons ?**

Le projet est actuellement bloqué par des procédures d'opposition qui pourraient se terminer dans le courant de la législature. Une réalisation éventuelle de ce nouveau quartier devrait donc pouvoir débuter à cet horizon, dans le cas où les opposants seraient déboutés par toutes les instances qu'ils auront sollicités.

### **Bâtiment polyvalent du port**

Les études préliminaires sont terminées. Il faut à présent analyser les résultats et faire des choix pour un futur projet d'assainissement. Le chantier pourrait commencer début 2023.

## **Et les autres axes principaux**

### **L'avenir institutionnel**

Les commissions de fusion des quatre communes de La Tène, Enges, Saint-Blaise et Hauteville sollicitent actuellement les Conseils généraux pour relancer un processus de fusion de ces communes, avec l'ambition de faire voter la population avant la fin de la présente législature.

En cas d'approbation des quatre législatifs à la fin du mois de septembre 2021, ce projet serait sans conteste le plus important à mener pour les exécutifs communaux, mobilisant beaucoup d'énergie et d'engagement.

### **Les finances**

La consolidation des rentrées fiscales communales constitue un facteur de succès déterminant pour l'avenir. La commune de Saint-Blaise ne peut pas se permettre le luxe de perdre des contribuables au profit d'autres communes/cantons. Tout doit donc être mis en œuvre pour assurer le maintien des contribuables personnes physiques, pour en attirer de nouveaux et pour développer la venue de personnes morales dans la commune.

Le maintien d'un coefficient d'impôt attractif et une offre intéressante en logements et en habitations avec une haute qualité de vie, en relation avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire, seront des facteurs de succès pour atteindre ces buts.

Les efforts sur ces différents points, accompagnés de la maîtrise des charges, devront permettre de faire face aux obligations communales et de créer une marge permettant de relancer de nouveaux investissements. Cela permettra également de mettre en œuvre des programmes de plus grande portée et de longue durée, tels que la continuation de l'entretien et de la réfection des bâtiments communaux, des réseaux routiers et d'eau, ainsi que la poursuite de la réalisation par étapes du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il est donc important que les investissements prévus bénéficient d'un maintien de l'assiette fiscale et d'une bonne maîtrise des emprunts pour leur financement. Au vu de l'endettement

important de la commune, des efforts devront être consentis ces prochaines années afin de consacrer une partie des bénéfices au remboursement de la dette.

Les investissements ne pourront être réalisés que grâce à une situation financière saine, et sans aggraver l'endettement, qui péjore durablement l'avenir des générations futures.

L'exécutif prévoit de maintenir et de renforcer encore les contacts avec les commerçants et les entreprises de la place.

## **L'environnement et l'énergie**

Dans le cadre de la transition énergétique il y a lieu d'étudier toutes les possibilités de concourir à ce changement de paradigme en étudiant, lors de chaque intervention, rénovation, construction les solutions optimales techniquement existantes et permises par la capacité financière communale.

Comme exigé légalement, un Plan communal des énergies sera établi, pour tenir compte d'un contexte en évolution continue et surtout des à relever ; ce plan permettra d'établir une stratégie à long terme des investissements communaux dans ce domaine.

Au vu des réflexions et des études en cours il s'agit de rester vigilants et de suivre ces réflexions que ce soit dans le développement de chauffages à distances intercommunaux, potentiellement extensibles sur notre commune. Actuellement deux pistes embryonnaires existent, soit une utilisation des rejets de la raffinerie de Cressier, soit la construction d'une centrale de chauffe dans les environs du terrain de sport d'Hauterive. Ces projets ne devront toutefois pas occulter d'autres développements potentiels ou l'utilisation d'autres technologies à découvrir.

La facilitation pour les propriétaires privés lors de projets de construction de panneaux photovoltaïques doit être une priorité tant sur le plan administratif qu'urbanistique.

Avec cet objectif il paraît important de persévérer dans la modernisation de l'éclairage public en installant à un rythme plus soutenu des lampes dites « intelligentes » et pilotables de manière individuelle devant permettre, la masse critique atteinte, une extinction complète de cet éclairage tout en respectant les normes de sécurité en usage.

### **Photovoltaïque**

Après la mise en service en 2020 des installations de panneaux photovoltaïques sur les trois nouveaux bâtiments des Collèges de Vigner, et dans l'attente de l'installation fin 2021 d'autres panneaux sur le bâtiment existant en cours de rénovation, il y a lieu d'effectuer un suivi de la productivité avec comme objectif prioritaire, et financièrement intéressant pour la commune, d'améliorer l'autoconsommation au maximum des possibilités.

### **Free heating / Free cooling**

Parmi les nombreux développements techniques existants ou en phase d'étude, il y a lieu, eu égard à la situation géographique de notre commune, en bordure du lac, de ne pas manquer les possibilités de ressources énergétiques modernes permettant tout à la fois de réchauffer et de refroidir en utilisant les mêmes installations et cela en utilisant l'énergie renou-

velable décarbonée. Il va sans dire que le potentiel de captage de calories lacustres permettant de réduire le nombre de chaufferies dégageant du Co2 est l'objectif primordial intéressant de cette prospective..

### **Investir dans le lien social**

Renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance dans une collectivité favorisent le bien-être individuel, familial et professionnel de ses membres.

Les acteurs produisant du lien social (telles que les associations) doivent être soutenus et leurs compétences reconnues comme essentielles dans la commune.

Mais il en va également de la responsabilité des autorités communales de créer un environnement où chaque personne, quel que soit son état de santé, son âge ou l'état de ses finances, puisse s'épanouir dans son cadre de vie.

Une bonne qualité de l'environnement physique mais également humain est vitale pour obtenir un certain degré de bien-être. Pour ce faire, la commune doit être perçue comme ressource pour ses habitants et doit favoriser des projets qui apportent une plus-value sociale. C'est un investissement essentiel pour notre collectivité.

### **La santé**

Longtemps compartimentée dans la politique cantonale ou fédérale, la santé doit devenir une thématique incontournable dans l'action politique à l'échelle communale.

Proche de la population, la commune peut contribuer à améliorer la qualité de vie de ses habitants par de petites ou de plus grandes mesures selon les moyens à disposition et en complémentarité avec le canton.

La bonne santé des habitants dépend non seulement de la santé individuelle, mais également de l'environnement de vie ou de travail ainsi que du dynamisme des liens sociaux.

Une attention particulière doit être donnée à la dimension préventive que renferme la santé et à son champ d'implication concrète dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, l'économie de proximité, les services et la vie associative, culturelle et bien sûr sportive.

Domaine transversal par excellence la santé doit être une dimension à intégrer dans les projets étudiés et réalisés dans la commune.

### **La communication et les contacts**

Une communication claire, structurée et ouverte à toutes et tous est un outil essentiel sur lequel une collectivité doit s'appuyer pour atteindre ses objectifs.

Une information réalisée de manière ciblée passe par l'introduction d'outils facilitant le dialogue, la compréhension et l'écoute à tous les niveaux que ce soit au sein de l'administration communale ou à l'extérieur envers la population, les partenaires économiques ou les médias.

Il s'agit de développer la capacité de la commune à promouvoir son identité, ses services et son dynamisme aussi bien dans sa dimension institutionnelle mais également communautaire.

Une meilleure communication augmente la compréhension et la crédibilité des actions entreprises par le Conseil communal ainsi que l'administration et aide à développer une culture de l'autorité communale, en premier lieu au service de la population.

Le Conseil communal et l'administration attachent une grande importance à la communication et aux contacts, aussi bien avec la population qu'avec les élus du Conseil général. Il souhaite renforcer les canaux existants et en créer de nouveaux.

### **Communication et contacts politiques**

Avec le Conseil général, les Commissions et les partis politiques :

- travailler en partenariat, dans le respect des prérogatives et des compétences institutionnelles respectives
- fournir l'information pertinente permettant aux Commissions et au Conseil général de prendre position et d'établir leurs décisions en connaissance de cause et en temps opportun.

Le Conseil communal est conscient du fait que des contacts politiques et techniques sont également nécessaires avec d'autres instances politiques des communes et du canton. Il continuera donc à s'engager pleinement dans les collaborations intercommunales et cantonales, afin de consolider et de développer les multiples démarches déjà entreprises.

Il est également prévu de mettre en place une newsletter politique pour informer régulièrement tous les conseillers généraux sur l'état des projets de la commune et du conseil communal, du suivi des motions, sur les réalisations et sur les événements à venir, ainsi que de mettre à disposition des documents pour le suivi des projets pour les acteurs politiques.

### **Communication et contacts avec le public**

De nombreuses manifestations existent déjà, qui permettent au Conseil communal de rencontrer la population. On peut citer :

- la fête du 3 février
- la foire de Saint-Blaise
- la fête du 1<sup>er</sup> août
- la sortie annuelle des aînés
- le Noël des aînés
- les anniversaires de 90 ans
- la rencontre annuelle avec les nouveaux habitants
- de nombreuses manifestations qui sollicitent la présence du Président de commune ou des Conseillers communaux.

Dans sa volonté de renforcer les rencontres avec le public, le Conseil communal a déjà mis en place un jour fixe de rencontre avec la population qui le demande, chaque mois et sur rendez-vous. Il est également prévu de mettre en place des rencontres régulières avec les entreprises actives à Saint-Blaise.

### **Communication et contacts, outils**

La modernisation des outils de communication et l'amélioration de leur utilisation se poursuit, afin de consolider le passage de plus en plus complet à la documentation électronique, en particulier avec la mise en œuvre de la gestion électronique des données (GED).

Dans le prolongement de cette action d'autres axes seront encore explorés, à savoir :

- création d'un nouveau site web
- création d'une nouvelle identité visuelle (corporate design)
- utilisation accrue des réseaux sociaux
- présence régulière sur Nemo News



- publication d'une Newsletter mensuelle
- simplification de la correspondance
- flyer communal sans publicité
- présentoirs avec flyer et document dans les commerces et restaurants
- agenda intercommunal
- relation renforcée avec Tourisme Neuchâtel.



## 4 ACTIONS PAR DICASTÈRES

### Généralités

Le Conseil communal a défini les 13 dicastères suivants, qui couvrent les 10 chapitres de classification fonctionnelle de la comptabilité des administrations publiques<sup>4</sup> :

- 0 Administration
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement
- 3 Culture, loisirs et sport
- 4 Ports et tourisme
- 5 Prévoyance sociale et santé (y compris accueil petite enfance et parascolaire)
- 6 Travaux publics, voirie et parcs publics
- 7 Urbanisme et aménagement du territoire
- 8 Forêts et domaines
- 9 Bâtiments
- 10 Gestion des déchets et environnement
- 11 Services industriels (électricité, eau, téléseu)
- 12 Finances, impôts et transports

Les Chefs de dicastère et leurs suppléants sont indiqués à l'Annexe I. Chaque Chef de dicastère dirige celui-ci comme il l'entend, dans le cadre des options et décisions générales prises par le Conseil communal et dans les limites du budget et des crédits votés. Régulièrement, il informe le Conseil communal de la marche de son dicastère ainsi que de l'état d'avancement de ses dossiers.

Les décisions relatives aux projets communaux sont prises par le Conseil communal, sur la base d'un rapport (oral) du Chef du dicastère en charge. L'administration communale applique les décisions prises et informe régulièrement le Conseil communal de l'évolution des dossiers.

Les Conseillers communaux ont adopté les principes de gouvernance suivants :

- le travail entre Conseillers communaux et avec l'administration est effectué de manière transparente, loyale et collégiale
- les critiques sont constructives et ne visent qu'à améliorer les résultats au profit du bien public
- les Conseillers communaux sont solidaires des décisions prises et respectent leur devoir de confidentialité.

### Dicastère 0 : Administration

Les tâches de l'administration communale consistent à fournir les services nécessaires et attendus par la population, d'une part, ainsi qu'à proposer, préparer et exécuter les décisions politiques, d'autre part. Pour ce faire, le personnel est, et doit être composé de collaborateurs compétents et bien formés. La formation est d'autant plus importante que les exigences des instances cantonales et fédérales en matière de tâches communales ont tendance à augmenter. Il s'agit donc pour l'administration communale de se familiariser avec les outils de

---

<sup>4</sup> Art. 83 du « Règlement général »

travail communs mis à disposition, de comprendre le sens des demandes étatiques et de les mettre en pratique.

Dans ce cadre et à la suite des expériences imposées par la pandémie, il y a lieu de développer une administration communale souple dans sa mise en œuvre en utilisant tous les moyens techniques à disposition devant permettre notamment le télétravail qui a démontré son efficacité en cette période troublée. Ce développement du travail à distance peut, à terme, permettre une occupation optimale des surfaces de travail disponibles au sein du bâtiment communal, solution pouvant devenir intéressante si une fusion devait se réaliser.

L'autonomie communale tend à diminuer (décisions stratégiques et financières prises à un plus haut niveau) alors que les attentes des autorités et de la population demeurent le maintien et l'amélioration des services aux citoyens.

Il s'agit, pour les autorités, de faire en sorte que les outils à disposition et l'environnement de travail soient optimaux, de manière à ce que les objectifs fixés à l'administration puissent être réalisés. Les services existants et les besoins de la population doivent être au centre des préoccupations de l'administration.

Quelques axes et stratégies en vue de la réalisation de ces objectifs :

- dans le cadre du développement éventuel d'un projet de fusion de Communes :
  - o appuyer la conceptualisation et la planification du projet
  - o participer à la planification de la future organisation du personnel
  - o étudier les possibilités de collaboration intercommunale anticipée de certains services communaux permettant des économies d'échelle
  - o positionner Saint-Blaise comme chef-lieu des communes fusionnées
- mener à terme la rénovation de l'Hôtel communal ainsi que la réunification de l'ensemble des services communaux ainsi que du GSR de manière harmonieuse dans les nouveaux locaux d'ici à fin 2021
- optimiser les flux d'information entre le terrain et les politiques
- proposer une nouvelle « identité visuelle » graphique administrative (site, entêtes de lettre, cartes de visite etc.)
- améliorer la communication aussi bien interne qu'externe à l'administration communales tout en utilisant les outils déjà à disposition (site, Nemo News, Newsletters, réseaux sociaux), qu'en explorant d'autres pistes digitales
- inciter à appliquer les règles de précaution indispensables à la cybersécurité en informant l'ensemble des collaborateurs des « gestes barrières » d'une part et en collaborant étroitement avec le Service informatique de l'entité neuchâtelois (SIEN) d'autre part.

Personnel administratif :

- maintenir les mesures de protection des collaborateurs implémentées lors de la 1<sup>ère</sup> vague de Covid et améliorée ensuite en fonction de l'évolution de la situation avec comme objectif principal, outre la poursuite des prestations en faveur de la population, protéger la santé des collaborateurs
- intégrer les nouveaux collaborateurs et rechercher une amélioration de la productivité avec la nouvelle configuration des locaux
- être à l'écoute des collaborateurs au moment de l'installation dans la nouvelle organisation spatiale aussi bien qu'organisationnelle

- proposer au personnel communal (y compris au Conseil communal) une charte sur le mobbing et autres formes de harcèlement. Mettre en place un groupe de confiance qui puisse être réuni rapidement si un/e collaborateur/trice devait être atteint/e dans son intégrité personnelle.
- mettre à disposition du personnel d'autres outils informatiques pour faciliter le travail, par exemple, à la maison (télétravail) avec des PC portables plutôt que des PC standards fixes fournis par le SIEN.

## **Dicastère 1 : Sécurité publique**

Une commune sûre est une commune où il fait bon vivre.

La thématique de la sécurité est liée à de nombreux défis dont plusieurs sont très fluctuants. Le Conseil communal souhaite appréhender ce domaine de façon globale et considère son maintien comme une tâche liant, en plus de la sécurité publique, les secteurs de l'urbanisme, de la cohésion sociale et du milieu scolaire.

L'agent de sécurité publique (ASP) de la Commune poursuivra son travail de terrain et de lien précieux entre la population et les autorités (communales et cantonales). Le Conseil communal reste attentif à son emploi du temps très chargé et des améliorations devront être trouvées afin que les missions de sécurité publique puissent être pleinement accomplies.

Les mesures répressives pour le respect de l'ordre public doivent être corrélées avec une communication cohérente, une excellente concertation avec le canton et les communes voisines ainsi que des mesures préventives ciblées.

### **Commission de police du feu et de salubrité publique**

Début 2020 la révision de la LPIENS et son règlement d'application ont eu plusieurs importantes conséquences sur le rôle des commissions de police du feu (CPF).

Ces réformes offrent la possibilité de repenser l'organisation de la commission, ses missions et les défis actuels et futurs qu'elle doit affronter pour la défense incendie.

- élaboration de critères supplémentaires (basés sur l'âge, l'état et la situation du bâtiment) pour la réalisation des visites de conformité
- organisation de campagnes préventives pour les propriétaires de villas relatives aux dangers liés au feu
- organisation d'un pool de personnes qualifiées pour effectuer les visites de classe « bâtiments à risque élevé », visites exigées par l'ECAP
- partage d'expériences renforcé entre les CPF des communes de l'Entre-deux-Lacs.

### **Gestion de crises**

Une crise est une situation hors-norme où la complémentarité entre les acteurs engagés, leurs compétences et la rapidité d'action sont essentielles.

- réalisation d'un protocole pour la gestion de situations de crises telles qu'incendie ou inondation
- planification des places de secours et d'hébergements d'urgence
- évaluation des risques de la commune en termes de sécurité publique : identification des mesures adaptées permettant de les réduire et mise en place d'une détection précoce des situations problématiques.

### **Prévention**

- amélioration de la cohabitation des différents utilisateurs de l'espace public au centre du village et sur les rives et ports en effectuant des actions de prévention contre le bruit, contre les incivilités et pour une meilleure compréhension des espaces partagés.

### **Sécurité piétonne**

- résolution des problèmes décelés dans l'étude sur la circulation et le stationnement et réalisation d'améliorations concrètes avec en priorité la sécurisation des chemins piétonniers empruntés par les enfants.

### **Règlement de police**

- le règlement de police a été entièrement retravaillé par l'administration, le Conseil communal et avec l'aide de la CFG. Il doit maintenant être finalisé et présenté, avec le règlement sur les taxes et émoluments, au Conseil général.

## **Dicastère 2 : Enseignement**

Au cours de cette législature, le Conseil communal a pour but de :

- poursuivre le développement de l'offre en matière préscolaire et parascolaire
- continuer l'étude et la mise en place d'un circuit de mobilité douce permettant aux élèves de se rendre à l'école en toute sécurité, en coordination avec la commune de La Tène, et ceci en réponse à une motion déposée dans les deux localités concernées
- participer activement aux séances organisées par l'éorén
- maintenir des contacts réguliers avec la Direction du centre scolaire du Bas-Lac.

## **Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport**

Ligne politique générale

- promouvoir, valoriser, entretenir les installations existantes
- étoffer l'offre sportive pour encourager la population à effectuer des exercices physiques
- soutenir les manifestations et actions citoyennes pour le bien de tous les habitants
- continuer à montrer que la commune de Saint-Blaise est active et soutient les occasions où les citoyens peuvent se rencontrer
- coordonner dans la mesure du possible les projets avec les autres communes du Littoral.

### **Sport aux rives**

Créer un pôle de nouvelles activités sportives se mariant avec les activités existantes. Étudier la possibilité d'intégrer en plus du Fitness urbain / Street workout (engins et barres pour le sport en extérieur), un projet de Pumptrack (piste à bosse pour vélos, trottinettes, planches à roulettes) et l'ajout d'un ou deux nouveaux terrains de Beach volley (volleyball de plage).

Promouvoir l'organisation d'événements et de tournois sportifs.

### **Site des Fourches**

Entretien et améliorer les installations. Inciter à leur utilisation (zone multi sports). Améliorer l'accès aux fourches et le parcage.

### **Bâtiment nautique**

Activités sportives au port dans la période estivale : coordonner, soutenir, sécuriser.

### **Commission de la jeunesse**

Permettre à la jeunesse de Saint-Blaise d'œuvrer activement dans la vie du village, de participer au niveau politique (lieu de débat) et de soutenir et porter des projets des jeunes.

### **Théâtre, patinoire, athlétisme (Syndicats)**

Améliorer la visibilité des syndicats intercommunaux (Patinoires du Littoral – Théâtre de Neuchâtel – Anneau d'athlétisme de Colombier) de manière que la population de Saint-Blaise soit mieux informée des prestations à disposition et des avantages offerts.

Exemple : création d'un Passe jeunesse, organisation de spectacles à Saint-Blaise, promotion de spectacles...

### **Manifestations, Fêtes**

Encourager l'organisation de manifestations aussi bien sportives que culturelles. Mettre à disposition des infrastructures des organisateurs, et les coacher pour les démarches administratives. Améliorer ou optimiser si nécessaire les lieux des manifestations.

Introduire l'utilisation de vaisselle réutilisable.

Faire perdurer les manifestations organisées par la commission du 3 Février

Promouvoir l'action « la Suisse bouge » et le défi intercommunal avec Hauterive.

### **Nouvelle salle de spectacle à Vigner**

Promouvoir et optimiser l'utilisation de la nouvelle salle. Cette salle va permettre des utilisations variées telles que : spectacles, projections cinématographiques, concerts, expositions, congrès, soirées dansantes, séances d'institutions diverses, ...

### **Soutien à la culture et aux sociétés locales**

Soutenir les galeries d'art et les artistes. Consolider les liens avec les sociétés locales. Encourager la lecture en soutenant les initiatives comme le Bibliobus, les points de collecte et d'échange de livres (initiatives citoyenne).

## **Dicastère 4 : Ports et tourisme**

### **Ports**

#### **Accueil aux rives, circulations et signalisation**

Entretenir et maintenir une cohérence des lieux d'accueil : tables de pique-nique, grills, pé-tanque, WC, ponton, éclairage, signalisation. Étudier un réaménagement des rives.

#### **Pêcherie**

Soutenir l'implantation d'une pêcherie tout en respectant la cohésion avec les autres acteurs du port.

#### **Acteurs du port**

Être à l'écoute des différents acteurs du port, restaurateurs, SSBL, WAJ, locataires du port, Ichtus, ...

#### **Garde-port et personnel du port**

Soutien et valorisation du travail : bureaux, locaux à disposition, organisation, coordination des tâches avec la voirie.

### **Bâtiment polyvalent**

Finaliser les études par un rapport, créer un groupe de travail pour les besoins et les améliorations du lieu, établir un projet de rénovation de l'édifice et lancer la réalisation.

### **Tourisme**

- coordination avec l'office du tourisme de Neuchâtel pour la promotion du village
- travail sur la richesse de l'offre gastronomique, encaveurs et chambres d'hôtes
- promotion de la Balade des 12 Fontaines et du vieux village
- communication sur les accès à la forêt, au village et aux rives
- création de bornes touristiques (flyer, documents, etc...) à implanter auprès des commerces, des restaurateurs et au port
- promotion des activités nautiques.

### **Offres de la gastronomie à Saint-Blaise**

- buvette du port : maintenir les investissements pour l'entretien et pour d'éventuelles améliorations fonctionnelles
- Crêpes Factory : améliorer la présence de cette buvette
- Saint-Blaise : destination gastronomique. Valoriser cette diversité et qualité incroyable pour un tourisme de proximité.

### **Agenda communal**

En collaboration avec la RNL culture loisirs et sports, coordonner l'usage d'un agenda commun comme [www.culturoscope.ch](http://www.culturoscope.ch) et l'intégrer au site web de la commune.

### **Autres activités prévues dans le dicastère :**

- rechercher et mettre en œuvre des mesures aptes à diminuer les problèmes liés au *littering* et aux déprédations sur les rives et dans les ports
- création d'un concept pour la valorisation des investissements déjà réalisés sur les rives communales : Fontaine du millénaire, bâtiments communaux, ports, etc.

### **Dicastère 5 : Prévoyance sociale et santé (y compris accueil petite enfance et parascolaire)**

Plusieurs grands projets cantonaux seront développés au sein des guichets sociaux régionaux ces prochaines années. La réforme de l'aide sociale cantonale est en marche et d'importants changements sont souhaités notamment au niveau de la prise en charge des bénéficiaires de l'aide sociale.

La Commune étant le siège du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs, elle fera partie des acteurs principaux des changements voulus par l'État. Pour rappel, le service social régional de Saint-Blaise est déjà pionnier au niveau cantonal, étant donné qu'un suivi différencié des bénéficiaires a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette pratique qui consiste à proposer une prise en charge personnalisée et adaptée à chaque situation sera mise en place progressivement au sein des 6 autres guichets sociaux régionaux. En parallèle, un nouveau logiciel informatique KISS pour la gestion des dossiers d'aide sociale sera implémenté dans tout le canton. Plusieurs collaborateurs participent à des groupes de travail pour la mise en place de cet outil informatique.



Dans le domaine de la prévention à l'endettement, le canton est également en train de développer un programme de détection précoce. Le guichet social régional représentera l'ensemble des guichets cantonaux et participera à diverses séances de mise en œuvre de ce programme.

Durant ces prochaines années, des projets d'importance verront le jour dans le domaine de la prévoyance sociale :

- mise en place du logiciel KISS et adaptation du guichet social régional au modèle de suivi différencié harmonisé
- participation active dans le projet de détection précoce à l'endettement
- développement de la permanence du conseil social ouvert à l'ensemble de la population
- regroupement de l'ensemble du personnel du GSR dans le bâtiment communal avec l'objectif de renforcer la polyvalence au sein des équipes

Ces projets sont étudiés et planifiés au sein des organes cantonaux tels que la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) sociale et du Conseil des Autorités de l'Action Sociale (CAAS) ainsi qu'à un niveau régional à la Commission Sociale Régionale (CSR).

### **Pré-scolaire-parascolaire**

Les structures extrafamiliales sont essentielles pour l'organisation travail-famille d'un grand nombre de citoyens et un facteur incontournable dans la politique de domiciliation encouragée par le canton.

Les taux minimums de couvertures préscolaire et parascolaire cantonaux sont atteints dans la commune.

Le Conseil communal souhaite rester un interlocuteur essentiel pour les structures privées extrafamiliales et les aider à développer leurs projets :

- relayer au canton les besoins avérés des familles en structures d'accueil extrafamiliales et ainsi encourager une augmentation des taux de couvertures en pré et parascolaire
- organiser dans les collèges de Vigner des locaux fixes adéquats pour la pause de midi mais également pour l'accueil des élèves avant et après l'école.

### **Appartements avec encadrement (AE)**

La thématique des appartements avec encadrement est traitée à l'échelle du Canton dans le Plan directeur cantonal et au sein de la COMUL/RNL en ce qui concerne la répartition des quotas par commune pour l'horizon 2030 et 2040.

La Commune a choisi de réaliser une fiche directrice portant sur les AE afin de faire apparaître dans le PAL les principaux éléments en lien avec cette thématique.

Le but de cette fiche-thématique est de contenir les éléments suivants :

- identification et mise en exergue des terrains libres bien localisés dans le but d'inciter ou contraindre les propriétaires à intégrer cette thématique dans leurs réflexions
- valorisation de la labellisation.

La réalisation des AE rue de la Musinière donne la possibilité de communiquer aux propriétaires sur les possibilités de soutien pour la construction d'AE et permet d'organiser des visites/informations.

### **Cohésion sociale**

La vie associative saint-blaisoise est d'une variété et d'une richesse qu'il faut absolument soutenir. Elle est l'un des facteurs décisifs dans l'intégration des nouveaux habitants et dans la relation de tous et toutes au sein de la collectivité.

- kit de soutien (verres réutilisables, bancs, canaux de communication...) afin d'encourager la réalisation de fêtes de quartiers ou d'autres manifestations associatives
- valorisation du bénévolat en communiquant sur les possibilités de s'engager et donner de la visibilité à cette offre.

### **Santé**

La planification médico-sociale (PMS) décidée il y a bientôt 10 ans au niveau cantonal définit plusieurs objectifs pour l'amélioration de la santé mentale et physique de la population. Son application se fait en partie au niveau local avec des projets de promotion et de prévention de la santé :

- plan canicule, grand froid et pandémie pour les personnes les plus vulnérables
- réalisation de partenariats avec des institutions telles que Pro Senectute ou le nouveau pôle santé afin d'organiser des cours et des séances d'informations sur des thématiques liées à la prévention dans la santé
- adaptation de l'aménagement urbain afin de se sentir en sécurité et permettre de faire des pauses dans le village
- étude du coût d'une prise en charge des frais dentaires suite au dépistage dentaire scolaire pour les parents qui ne pourraient pas couvrir ces frais
- mesures pour garantir une accessibilité aux wc publics et pour contrer le vandalisme de ces infrastructures importantes pour la qualité de vie des habitants.

### **Pôle santé Rive-de-l'Herbe**

L'implantation prévue d'un cabinet de groupe dans l'ancien collège de la Rive-de-l'Herbe est une grande chance pour la population de Saint-Blaise.

Ce nouveau pôle santé renforcera fortement les prestations sanitaires et médicales dans le village. Il s'agira de profiter de ces nouvelles infrastructures pour mettre en lien les autres acteurs actifs dans la santé (pharmacie, physio, autres cabinets médicaux) et développer des synergies liées entre autres à la prévention dans la santé.

### **Pro Santé**

L'association Pro Santé est un soutien à la disposition des acteurs privés et associatifs de la région de l'Entre-deux-Lacs afin de les aider financièrement à réaliser des projets pertinents pour la santé physique et mentale.

Il s'agit d'augmenter la visibilité de cette association afin que les appels à projets aient un écho grandissant et que le rôle de l'association soit atteint.

## **Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics**

La commune, à l'instar des villes, doit se doter d'une stratégie de stationnement et de circulation. C'est pourquoi le Conseil communal va mettre en œuvre, avec l'aide de mandataires externes, les propositions du plan de circulation et de stationnement établi au cours de la législature précédente, en tenant compte de l'aménagement du centre du village déjà réalisé ainsi que du projet à venir de requalification de la route cantonale RC5 et de la route Brel – route de Lignièrès.

La cohabitation piétons/véhicules fonctionne relativement bien sur l'ensemble du territoire communal, mais un effort d'amélioration doit être entrepris, plus particulièrement dans le centre du village, où les enfants passent pour se rendre à l'école. L'action consiste à :

- évaluer les zones 20 et 30 km/h et les adapter si nécessaire
- faire respecter les limitations de vitesse dans les différents quartiers, en aménagement si nécessaire des chicanes ou des gendarmes couchés
- améliorer l'éclairage et la signalisation des passages piétons
- assurer la sécurité des piétons en améliorant leur visibilité.

La troisième phase du réaménagement du centre du village sera réalisée en fonction de la disponibilité des moyens financiers et des priorités définies. La piétonisation du centre du village reste à l'ordre du jour.

L'aménagement urbain du secteur autour du temple se fera dans le cadre de la réfection du temple.

Dans le cadre des nouveaux projets routiers à venir à partir de la fin de l'année et les suivantes, les actions suivantes seront entreprises :

Avec le concours de l'État de Neuchâtel :

- réfection totale de la RC5 selon un projet discuté depuis quelques années et présenté au Conseil Communal et aux membres des commissions des infrastructures et de l'urbanisme ; il s'agit d'un profond remaniement de cette voie importante qui impactera notamment les axes nord-sud du village et la circulation
- réfection totale de l'axe rue de la Maigroge – rue Daniel-Dardel – route de Lignièrès avec enterrement des lignes électriques aériennes, remplacement des différents services et conduites souterrains et sécurisation des chemins empruntés par les piétons
- sécurisation du Ruau : les inondations auxquelles le bas du village a été confronté cet été ont démontré quelques faiblesses, notamment en raison du positionnement de certaines grilles de retenue ; des travaux de sécurisation seront entrepris, sur la base d'un concept global de protection contre les inondations (dangers de crues liées au Ruau) qui doit être élaboré dans le cadre de la révision du plan d'aménagement.

Le maintien du bon état du réseau routier communal se poursuit, à l'aide du crédit cadre voté annuellement pour l'entretien des routes et des murs communaux.

Cependant, il est essentiel d'établir un inventaire de l'état des routes et murs communaux qui permettra d'établir une planification par degré d'urgence des travaux majeurs à entreprendre.

Avec les divers développements urbanistiques prévus, il y aura lieu également de reprendre les réflexions sur l'aménagement de nouveaux cheminements piétonniers.

Les places de jeu du port et du Pré Brenier sont très utilisées à la belle saison. Il est donc important de les entretenir afin d'en assurer le bon fonctionnement et la sécurité nécessaire à leur utilisation.



## Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire

Pour ce dicastère, le travail le plus important de la législature sera la poursuite et l'achèvement de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Au niveau communal, le PAL constitue l'instrument légal opposable aux tiers qui souhaitent construire ou modifier une construction, et il appartient aux communes d'entreprendre les travaux de révision nécessaires.

Ce travail, qui a débuté en 2018, nécessite dans toutes ses phases un important appui de spécialistes externes et un budget conséquent. La Commission d'urbanisme et la Commission ad hoc de révision du PAL accompagnent les travaux, et des séances d'information ad hoc sont organisées à intervalles réguliers à l'intention de la population et des Conseillers généraux à qui reviendra, au niveau communal, l'approbation finale du projet de révision.

Après la finalisation à fin 2020 de l'Avant-projet, il s'agit maintenant d'entrer dans la phase de réalisation de cette révision. Un appel d'offres selon la procédure ouverte ou sur invitation sera organisée, qui permettra de soumettre une demande de crédit au Conseil général, au plus tard au début de 2022.

Le processus de révision du PAL oblige à repenser profondément l'utilisation du territoire sur la commune de Saint-Blaise, et à y intégrer d'autres aspects, tels que les plans de stationnement et de circulation, la mobilité douce et les chemins piétonniers, le tourisme et le paysage, qui doivent s'inscrire dans un développement territorial harmonieux.

### Autres activités prévues dans le dicastère

- **Suivi de la procédure de traitement des oppositions au projet de construction « Les Chauderons »**  
La modification partielle du plan d'aménagement local, secteur Les Chauderons, a été adoptée par le Conseil général en décembre 2017. Elle permet la mise en œuvre du projet, selon le plan de quartier adopté à la même date par le Conseil communal.  
La mise à l'enquête subséquente de la modification partielle du plan d'aménagement local et du plan de quartier a fait l'objet d'oppositions, levées par le Conseil communal. Des recours ont été interjetés contre cette décision du Conseil communal, recours rejetés en première instance par le Conseil d'État en juin 2021. Il est probable que les opposants au projet feront recours aux instances supérieures.
- **Modification partielle du plan d'aménagement local « Les Fourches »**  
La modification a pour but de régler à long terme l'affectation de la zone sportive et de détente des Fourches, sur la base d'une vision globale du site à long terme. Le WWF et Pro Natura ont fait opposition au projet, lors de sa mise à l'enquête. La procédure juridique engagée pour le traitement de ces oppositions a été arrêtée, en attendant que la question soit reprise dans le cadre de la modification du PAL.
- **Modification partielle du règlement d'aménagement local pour la pose de panneaux solaires en zone d'ancienne localité**  
Le but de la modification est d'élaborer un règlement, actuellement manquant, qui permette de décider de l'implantation ou non de panneaux solaires dans la zone d'ancienne localité.
- **Participation aux activités des Commissions de l'aménagement du territoire (CAT) de la Région Neuchâtel Littoral (RNL), d'une part, et de l'Association Région Entre-deux-Lacs, d'autre part**  
La commune se trouvant à la convergence de ces deux régions, avec La Tène, il est

important qu'elle puisse affirmer son identité tout en jouant son rôle d'articulation et de transition avec chacune des régions.

Pour la législature actuelle, le Chef du dicastère de l'Urbanisme et aménagement du territoire a été élu Président de la Région Neuchâtel Littoral.

- **Traitement des dossiers de demande de permis de construire**

Cette activité, placée sous la responsabilité de la Responsable de l'Urbanisme à la Commune, est de première importance, puisqu'elle garantit le traitement légal des demandes de permis de construire.

- **Préparation et suivi des séances de la Commission d'urbanisme**

Il s'agit également d'une activité de première importance, la Commission d'urbanisme établissant des préavis sur les demandes de permis de construire à l'attention du Conseil communal.

## **Dicastère 8 : Forêts et domaines**

Les forêts communales, qui font partie de l'Arrondissement forestier de Neuchâtel et du cantonnement forestier d'Enges, sous la direction de l'ingénieur d'arrondissement, respectivement du garde forestier et agent nature du cantonnement d'Enges, sont gérées sur la base d'un plan de gestion pluriannuel, établi avec les instances cantonales et approuvé par la Confédération.

La gestion forestière est discutée dans les commissions de chaque arrondissement. Pour la législature en cours, le Chef du dicastère Forêts et domaines de la Commune de Saint-Blaise a été élu président de la Commission forestière de l'arrondissement de Neuchâtel.

Le cantonnement forestier d'Enges, qui s'occupe des aspects administratifs communaux, est géré par la commune de Cressier. Le Chef du dicastère participe de droit à cette instance, dans laquelle il représente la commune de Saint-Blaise.

Au niveau opérationnel, le Chef du dicastère participe chaque année au martelage (marquage des arbres à abattre), qui se fait au niveau de la division (unité de base), selon les indications du plan de gestion.

Les domaines communaux sont loués à des agriculteurs qui en assurent l'exploitation.

L'action communale dans ce dicastère se résume donc comme suit :

- participation de droit aux instances de gestion des domaines forestiers
- participation aux marquages forestiers annuels
- gestion de la location des domaines
- collaboration étroite avec le garde forestier et agent nature, dans tous les cas d'interventions sur la forêt, les zones boisées ou les arbres isolés sur le territoire communal.

## **Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)**

Le dicastère des bâtiments comprend la gestion des immeubles du patrimoine financier ainsi que des immeubles Grand'Rue 33 et 35. Les autres immeubles, notamment les bâtiments, scolaires, de sports, de loisirs, industriels, et le hangar des sapeurs-pompiers, sont gérés par les dicastères respectifs.

Le patrimoine immobilier de la commune est composé d'une petite dizaine d'immeubles. Ils sont entretenus de manière régulière, et ceux du patrimoine financier sont systématiquement loués.

Des mesures en direction d'une gestion plus intégrée de ce parc d'immeubles ont été prises dans le cadre du processus menant à la labellisation Cité de l'énergie (voir ci-dessous).

Le Conseil communal a pour but, durant cette législature et en continuation de la précédente, de renforcer cette gestion intégrée à l'aide des mesures suivantes :

- finalisation des relevés d'état (structures, infrastructures, équipements, performance énergétique, etc.)
- estimation des coûts d'entretien/rénovation
- programme pluriannuel d'intervention
- monitoring des rendements énergétiques et financiers.

Les interventions sur les immeubles communaux suivants ont déjà été citées au chapitre 3 ci-dessus :

- la construction des collèges de Vigner (y compris la rénovation du collège de Vigner existant)
- la construction d'un immeuble d'appartements protégés à la Musinière
- la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe
- la réfection de l'Hôtel communal (Grand'Rue 35)
- la réfection de la villa de Vigner 3.

Par ailleurs, l'extension du Réseau de chaleur de Vigner permettra de supprimer les chaudières à mazout de plusieurs immeubles communaux et de les chauffer au bois.

### **Cité de l'énergie**

Membre de l'Association Cité de l'énergie<sup>5</sup> et Partenaire en processus (c'est-à-dire sur la voie de la certification), la commune de Saint-Blaise a lancé le processus pour obtenir le label Cité de l'énergie au début de la législature 2008 – 2012. Un travail conséquent a été fait durant ladite législature et la suivante, qui a permis de mettre en place un certain nombre de mesures et d'établir également, début 2014, les documents de base nécessaires : catalogue de mesures, fiches d'action et fiches conseil, programme de politique énergétique.

Le Conseil communal se propose de poursuivre cette action, non seulement en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, mais avant tout pour structurer son action relative à la politique énergétique dans les six domaines fixés par le programme Cité de l'énergie.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

<sup>6</sup> Développement, planification urbaine et régionale, Bâtiments de la collectivité et équipements, Approvisionnement, dépollution, Mobilité, Organisation interne, Communication, coopération





## Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement

L'entretien des espaces verts et de l'espace public est l'une des missions principales du service de la voirie. Il continuera d'être mené en plein respect des contraintes naturelles, notamment en procédant à des fauches différées

Le *littering* est aujourd'hui un fléau de plus en plus difficile à gérer pour les communes. Chaque citoyen est responsable de la propreté du village en respectant l'espace public. Le Conseil communal a fait installer des poubelles publiques sur l'ensemble du territoire avec comme objectif d'inciter les citoyens à en faire bon usage.

### Diverses mesures seront prises pour faire face à ces problèmes d'incivilités :

- intensifier les contrôles d'incivilités relatives aux déchets dans le village, avec une adaptation du règlement de police et de passages réguliers de l'ASP
- mener des actions visant à responsabiliser la population quant à la préservation de la propreté de l'espace public
- maintenir la propreté dans les sous voies (également durant les week-ends).

### Entretien des infrastructures communales :

- négocier un contrat avec une entreprise afin de laver et d'entretenir les conteneurs enterrés et les cloches à déchets valorisables
- considérer l'opportunité de mettre au concours le mandat visant à vider les conteneurs enterrés auprès d'entreprises
- poursuivre la mise en séparatif des réseaux communaux et leur entretien, selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en fonction des opportunités et des moyens financiers à disposition
- lors de la réfection d'un tronçon routier, étudier systématiquement la mise à niveau de l'ensemble des équipements en place afin d'éviter la réouverture ultérieure de tronçons fraîchement rénovés
- évaluer l'opportunité de déplacer « l'éco-point » de la gare BLS à l'emplacement de l'ancienne déchetterie dans le but de disposer d'une surface plus grande et de limiter les nuisances sonores dans le quartier d'habitation actuel (outre le fait que la première « vision » des visiteurs débarquant du train ne soit plus un « éco-point » !)
- suivre l'important et stratégique assainissement de la STEP de Marin avec comme objectif à terme le traitement des micropolluants
- garantir l'intégration des Communes de Ins et Müntschemier dans le Syndicat de La Châtellenie pour ce qui concerne le traitement des eaux usées
- garantir des prestations efficaces tant de la STEP qu'à la déchetterie intercommunale, tout en maîtrisant les charges.

### Environnement

- généraliser et informer sur les fauches tardives ayant pour objectif la préservation des espaces naturels de certaines espèces fragiles
- mettre à disposition partout où cela est possible et sans générer de désagréments des emplacements facilitant la nidification ainsi que l'habitat des oiseaux et autres espèces présentes sur le territoire communal sans en omettre la communication.

## Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléseu)

Au cours de la présente législature, les objectifs du Conseil communal sont les suivants :

- élaborer un plan communal des énergies devant permettre une vision stratégique de la production/consommation des énergies en collaboration avec la commission des énergies
- déployer le chauffage à distance (CAD) aux divers bâtiments du patrimoine tant administratif que financier, répondre le cas échéant aux intérêts de propriétaires privés
- en parallèle au CAD, en profitant des travaux de génie civil du CAD, déployer, de manière raisonnée, un micro réseau électrique (microgrid) destiné à favoriser l'autoconsommation de l'énergie renouvelable produite par les installations sises sur les toits des collèges avec pour objectif l'optimisation de la consommation électrique communale tant sur le plan économique qu'environnemental
- planifier l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques en relation avec l'assainissement du bâtiment polyvalent
- développer l'installation de bornes de recharges pour les véhicules à propulsion électrique
- faciliter la mise en place de panneaux solaires tant photovoltaïques que thermiques sur les toits de la localité et en simplifier les démarches administratives dans la sphère de compétence communale
- rechercher les potentiels de développement offerts par la solution de coopératives solaires photovoltaïques
- étudier la possibilité d'un soutien communal aux investissements privés dans la production d'énergies renouvelables
- observer les développements techniques permettant la recharge de vélos à assistance électrique au moyen de panneaux solaires photovoltaïques et, le cas échéant, mettre ces installations à disposition des citoyens de Saint-Blaise à certains emplacements favorables
- explorer l'opportunité, avec les compétences techniques de la commission des énergies, pour la commune de développer un système de chauffage/refroidissement (free heating / free cooling) en captant / rejetant les calories utiles de l'eau du lac au moyen d'installations (PAC) fonctionnant principalement au moyen d'énergie renouvelable
- compléter le développement de l'éclairage public (EP) en abaissant la luminosité durant la nuit et en déployant un système de « lampes intelligents » pilotables de manière individuelle pouvant permettre, à terme, un obscurcissement sectoriel complet
- poursuivre la mise en valeur des services de la société Eli10 SA (prestataire de service pour l'électricité et depuis 2021 pour l'eau), en développant et en améliorant le panel des services qu'elle propose
- assurer la mise aux normes et l'assainissement des installations souterraines dans le cadre des rénovations des routes cantonales
- mettre en souterrain les quelques lignes électriques encore à ciel ouvert.

## Dicastère 12 : Finances, impôts, transports

Les actions suivantes seront menées par le Conseil communal durant la législature actuellement en vigueur :

Finances / Impôts

- maintien des recettes fiscales et d'un taux d'impôts favorable afin d'attirer de nouveaux

- contribuables, voir éviter d'en voir partir
- priorisation des investissements afin d'éviter une augmentation trop rapide de l'endettement communal et des charges liées,
  - maîtrise, au niveau des finances communales, des futurs reports de charges de l'État
  - maîtrise des coûts et des investissements, à l'aide d'outils de planification et de gestion de projets performants
  - mener à bien le suivi financier du chantier des collèges de Vigner
  - favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois
  - soutenir des entreprises du tissu industriel et commercial existant
  - rechercher de nouvelles entreprises, si possible avec des emplois intéressants pour notre région
  - faciliter les démarches auprès des instances cantonales
  - mettre sur pied une rencontre annuelle avec les entreprises de la commune.

#### Transports / Mobilité / Circulation

- améliorer les liaisons par transports publics entre les villages voisins et les centres urbains
- participer activement aux réflexions de l'État sur l'avenir des transports publics dans la région
- développer et mettre en œuvre un plan pour la mobilité douce, étudier la mise en place d'une nouvelle station de vélos en libre-service
- favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics, en coordination avec les communes voisines
- étudier conjointement avec la commune d'Hauterive la mise en place d'une ligne desservant le haut des deux villages
- répondre à la motion afin de trouver une solution permettant aux élèves fréquentant l'éorén de circuler en toute sécurité
- mettre en place un plan de stationnement et de circulation pour l'ensemble du village.

#### Église

- étudier et entreprendre les travaux nécessaires à la réfection du temple de Saint-Blaise, en coordination avec la commune d'Hauterive.



## 5 CONCLUSION

La législature 2020 – 2024 s'annonce riche en activités : plusieurs projets d'importance verront leur aboutissement dans les premières années de la législature, augurant d'une meilleure qualité de vie pour les habitants dans les domaines du travail, de la santé, de l'enseignement, des loisirs... et plusieurs projets d'importance également qui débiteront avec la nouvelle législature, amélioreront de même, à terme, la vie des habitants, avec un environnement construit bien maîtrisé, et des axes routiers moins envahissants et laissant plus d'espace pour les piétons et la mobilité douce.

La relance d'un projet de fusion avec les communes voisines de La Tène, Enges et Hauterive va marquer également de manière forte la législature, augurant d'un changement d'échelle important pour les habitants de ces quatre communes, avec une gouvernance, une administration et des services mieux adaptés aux problèmes de notre région.

Le Conseil communal est satisfait de pouvoir œuvrer sur tous ces fronts, et se réjouit de pouvoir collaborer activement et positivement avec le législatif et les Commissions pour trouver les solutions les meilleures. Cependant, le Conseil communal est aussi conscient des difficultés qui se dessinent, et en particulier la question de l'endettement élevé, quelque peu atténué par une amélioration conséquente de la fortune qui a eu lieu au cours de la décennie écoulée.

Saint-Blaise, 17 septembre 2021

Le Conseil communal

Alain Jeanneret  
Président

Pierre Schmid  
Vice-président

Claude Guinand  
Secrétaire

Roland Canonica  
Assesseur

Marc Renaud  
Assesseur

## ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS

### Fonctions des conseillers communaux

Année <sup>(*)</sup>	Président	Vice-président	Secrétaire	Assesseur	Assesseur
du 01.01.2021 <sup>(**)</sup> au 30.06.2021	Roland Canonica	Alain Jeanneret	Pierre Schmid	Claude Guinand	Marc Renaud
du 01.07.2021 au 30.06.2022	Alain Jeanneret	Pierre Schmid	Claude Guinand	Roland Canonica	Marc Renaud

(\*) du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin    (\*\*) début de la législature repoussé au 01.01.2021 (élections le 24.10.2020) en raison de la Covid-19

### Dicastères par conseiller communal et suppléances

Conseiller communal	Dicastères	Suppléant
Roland Canonica	Administration Gestion des déchets et environnement Services industriels	Pierre Schmid Marc Renaud Alain Jeanneret
Claude Guinand	Enseignement Travaux publics, voirie et parcs publics Finances, impôts et transports	Pierre Schmid Roland Canonica Alain Jeanneret
Alain Jeanneret	Urbanisme et aménagement du territoire Forêts et domaines Bâtiments	Claude Guinand Marc Renaud Roland Canonica
Marc Renaud	Sécurité publique Prévoyance sociale et santé	Pierre Schmid Claude Guinand
Pierre Schmid	Culture, loisirs et sport Ports et tourisme	Marc Renaud Claude Guinand

### Chef et suppléant par dicastère

début de la législature repoussé au 01.01.2021 (élections le 24.10.2020) en raison de la Covid-19

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Roland Canonica	Pierre Schmid
1 Sécurité publique	Marc Renaud	Pierre Schmid
2 Enseignement	Claude Guinand	Pierre Schmid
3 Culture, loisirs et sport	Pierre Schmid	Marc Renaud
4 Ports et tourisme	Pierre Schmid	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale et santé	Marc Renaud	Claude Guinand
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Claude Guinand	Roland Canonica
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Claude Guinand
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Marc Renaud
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Roland Canonica
10 Gestion des déchets et environnement	Roland Canonica	Marc Renaud
11 Services industriels	Roland Canonica	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Alain Jeanneret

## ANNEXE II : MOTIONS NON CLASSÉES

### Motions du Conseil général

Date	Libellé	Classement
22 septembre 2011	Motion Paola Attinger-Carmagnola « Quels aménagements pour le centre du village ? »	
23 février 2012	Motion Marti – Zago « Pour l'étude de la mise en place d'éléments de politique d'urbanisme fortement orientés vers l'innovation en matière d'énergie et de la promotion de productions d'énergie renouvelable (solaire, hydraulique, éolienne) dans notre commune »	
14 septembre 2017	Motion du groupe PS « Des idées pour le Collège de la Rive de l'Herbe »	
26 avril 2018	Motion de tous bords politiques « Pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise »	
12 décembre 2019	Motion du groupe PS « Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »	
11 juin 2020	Motion du groupe PLR « Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-es et les sociétés locales »	
11 juin 2020	Motion de l'Entente, amendée « Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie »	
17 décembre 2020	Motion interpartis « Pour la création d'une Commission de la jeunesse »	
17 décembre 2020	Motion interpartis « Concept de communication interne et externe pour la Commune de Saint-Blaise »	
25 mars 2021	Motion du groupe PLR « Pour une véritable piste cyclable entre St-Blaise et La Tène »	

### Motions populaires

Date	Libellé	Classement
------	---------	------------

